

Comment financer son parcours VAE

Vous êtes	Types de financement possibles	Le Compte Personnel de Formation(CPF)
a) Demandeurs d'emploi	<ol style="list-style-type: none"> 1. Via Kairos (plate forme France travail) 2. Via votre compte de formation (CPF) 3. Via France compétence (en fonction du diplôme) 4. Financement complémentaire possible via la CTM (50% du reste à charge) 	<p>C'est le portefeuille de la formation continue.</p> <p>Tous les actifs voient leur solde CPF crédité de 500€ chaque année.</p> <p>Le Compte Personnel de Formation ne sert pas uniquement à financer des formations de plus ou moins longue durée en présentiel ou à distance. Il peut également être utilisé dans le cadre de dispositifs et d'accompagnements comme le bilan de compétences.</p> <p>Tout comme cette démarche, la VAE est éligible au CPF. Le Compte Personnel de Formation peut donc financer votre VAE.</p> <p>Pour connaître le montant de votre solde CPF, rendez-vous sur le site www.moncompteformation.gouv.fr/ ou l'application Mon Compte Formation.</p>
b) Salariés du privé ou d'une association	<ol style="list-style-type: none"> 1. Via votre compte de formation (CPF) 2. Via France compétence (en fonction du diplôme) 3. Via l'opco de votre employeur (avec l'autorisation de votre employeur) 4. Financement complémentaire possible via la CTM (50% du reste à charge) 5. Fond propre 	
c) Agent de la fonction publique d'état et territoriale	<ol style="list-style-type: none"> 1. Via le plan de formation interne 2. Via le compte de formation (en heures) avec accord de l'employeur (CPF) 3. Fond propre 	
d) Agent de la fonction publique hospitalière	<ol style="list-style-type: none"> 1. Via L'ANFH 2. Via le plan de formation interne 3. Via le compte de formation (en heures) avec accord de l'employeur (CPF) 	
e) Indépendant	<ol style="list-style-type: none"> 1. Via votre opco 2. Votre compte de formation (CPF) 3. Fond propre 	
Autres cas	Nous contacter pour une orientation adaptée.	